

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Pouvoirs	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
27 janvier 2022

Date d'affichage
27 janvier 2022

Avis 2022_02
Droit de stationnement
- taxi

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE D'ID : 073-217300508-20220203-DELIB2-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Pierre Marie GAURY à Martine BEGET

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de stationnement est accordé sur la commune pour un taxi.

Pour rappel, ce tarif annuel est fixé en début d'année.

Au 1^{er} janvier 2020, celui-ci était de 55.00 € et pour l'année 2021 de 60.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif du droit annuel de stationnement à 63,00 € du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 5%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

